

CHARTRE ÉTHIQUE

1) Respect de la dignité et de l'autonomie

- Garantir le respect des droits du patient dans chaque situation de soin
- Assurer la diffusion d'une information claire et continue tout au long du parcours
- Préserver la singularité, la dignité et l'intégrité physique et psychique de chaque patient
- Maintenir et soutenir le lien social et familial du patient
- Garantir la qualité et l'accessibilité des locaux ainsi que la mise à disposition de ressources adaptées aux types de prise en charge proposées

2) Bienfaisance

- Contribuer activement aux missions nationales de santé publique en s'adaptant aux besoins territoriaux
- Renforcer les partenariats avec les acteurs publics et privés pour améliorer l'accès aux soins
- Diffuser les messages de santé publique, tels que la prévention du suicide, l'accès aux soins, les addictions, la vaccination
- Mettre en œuvre des actions de prévention et de repérage précoce, conformément aux priorités nationales
- Promouvoir un management bienveillant fondé sur l'écoute, le respect et l'accompagnement des professionnels afin de garantir un environnement de travail juste et sécurisant
- Déployer une réflexion éthique partagée en intégrant les représentants des usagers
- Mobiliser l'expérience patient pour orienter les décisions et améliorer les pratiques

3) Non-malfaisance

- Appliquer rigoureusement les lois, réglementations, les normes en vigueur et veiller au respect des bonnes pratiques
- Assurer la qualité et la sécurité des soins
- Veiller à l'adéquation entre les ressources disponibles et la qualité et la sécurité des prises en charge
- Maîtriser les risques numériques et protéger les systèmes d'information
- Utiliser des outils de traçabilité afin de prévenir les risques, notamment les risques éthiques

4) Justice (équité et impartialité)

- Garantir un accès équitable aux soins, sans discrimination ni favoritisme
- Appliquer des décisions cohérentes, explicites et fondées sur des critères partagés
- Veiller à l'égalité de traitement entre les patients, les professionnels et les partenaires
- Promouvoir une culture d'impartialité dans toutes les interactions (soins, décisions, relations professionnelles)
- Prévenir toute forme de discrimination ou d'injustice
- Encourager le signalement et veiller au traitement des situations pouvant porter atteinte aux valeurs du groupe